



**Effectifs, JO, refonte SURV, évolution TSI :
Moyens, RECONNAISSANCE ?**

Circulez, y a rien à voir !

Emplois ?

-316 depuis 2020 !
(qui veut noyer son chien...)

Informaticiens
(TSI) ?

Baladés...
en laisse !

Surveillance ?
A la niche !

Prime JO 2024 ?
Des croquettes
(et encore...) !

Les congés ?

*"Il n'y a pas de réquisition
en Douane..."*
(DG)

***En faisant courir de la sorte les personnels,
la « haute » administration voit la vie en rose ?***



Sommaire



Tract/Communiqué

pages 3-4



Déclaration liminaire

pages 5-7



Compte-rendu

pages 8-14



Introduction

page 8



I – Procès-verbaux (PV) de séances précédentes

page 8



II – Emplois

pages 10-11



III – Suites réunions en bilatérale (SURV, plan anti-corruption, TSI)

pages 12-13



IV – Jeux olympiques

page 13



V – Formation initiale catégorie C (ACP2)

page 14



VI – Formation marin groupe 1 (G1)

page 14



Conclusion

page 14



Annexes

pages 15-23



N°1 : Tableau de l'évolution des emplois 2024

pages 15-18



N°2 : Effectifs de référence (budgétés) 2020-2024

pages 19-21



N°3 : Lexique

pages 22-23



Communiqué

SOLIDAIRES Douanes

de synthèse des débats

Solidaires

DOUANES

**Effectifs, JO, refonte SURV, évolution TSI :
Moyens, RECONNAISSANCE ?
Circulez, y a rien à voir !**

En ce mois de février, le comité social d'administration de réseau (CSAR) de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) s'est réuni sur 2 jours. L'ordre du jour est dense, faut dire !

Emplois : en 2024, -84 postes & pas de vote ?!

La DG supprime massivement des postes, mais n'envisage pas de vote syndical !

Le format : une vérité sans appel

Instance reconvoquée après vote CONTRE unanime ? NON ! Pour la DG, pas le temps d'accorder une date supplémentaire aux collègues ! Néanmoins la DG donne droit à SOLIDAIRES et fournit davantage de données sur les effectifs du budget de centrale (DG, Paris-spécial, etc).

Pour y voir clair, SOLIDAIRES expose l'évolution des effectifs entre 2020 et 2024 (cf annexes n°1 et 2, pages 15 à 21).



JO : pour la DG, l'essentiel c'est de participer !

Jamais surpris, toujours déçus ! Les mois passent, le « dialogue social » trépassé.

Les effectifs mobilisés ? 4 900 → 5 200 !

Surprise ! Le total est relevé à plus de 5 200, contre 4 900 en décembre. Consolidé ? Non ! D'autres sont susceptibles de rejoindre la liste ! Dixit la DG :

« je ne le souhaite pas, mais je ne le ferme pas [le listage des services mobilisés] »

Les missions ? Les mêmes qu'habituellement (tabac, contrefaçons, stupéfiants, etc) !

L'accompagnement ? Rien de nouveau !

SOLIDAIRES demande une indemnité a minima sur le standard des renforts Paris-spécial. La DG répond que les Paris-spécial perdront leur indemnité durant les JO ! Motif : la DG prend en charge leurs frais de logement ! Face à la levée de boucliers, la DG annonce « on va retravailler ».



Carrière : raclons les fonds de tiroir !

La carrière est vue par le petit bout de la lorgnette. Les refus DG sont nets, ses acceptations sont ambiguës...

Cycle Surveillance (SURV) : ça pédale dans la semoule !

- Repyramidage (C en B, B en A) : refus !
- Prime chef d'équipe (CDE) : Oui. Combien ? On verra plus tard, en mai ou fin d'année !
- Le reste ? Idem. Pour SOLIDAIRES, c'est honteux, les collègues doivent être respectés, pas éjectés.

Comité Social d'Administration de Réseau

- Emplois (de référence) 2024

- Jeux Olympiques et Paralympiques, etc

Séance des 08-09/02/2024



Missions / Carrière

Communiqué



Emplois ?
-316 depuis 2020 !
(qui veut noyer son chien...)

Informaticiens
(TSI) ?
Baladés...
en laisse !

Surveillance ?
À la niche !

Prime JO 2024 ?
Des croquettes
(et encore... !)

Les congés ?
"Il n'y a pas de réquisition
en Douane..."
(DG)

En faisant courir de la sorte les personnels,
la « haute » administration voit la vie en rose ?

Le fond : ça s'aggrave, -316 en 4 ans !?

Total DGDDI	Effectifs budgétés				Évolution			
	2020	2023	2024		En 1 an		4 ans	
			initial	MAJ	v1	MAJ	v1	MAJ
« historique »	17 383	17 041	16 957	17 067	-84	+26	-426	-316
+ ajouts 2024	-	17 207	17 123	17 233			-260	-150

Le projet initial ? L'hécatombe : dans son périmètre historique, la DGDDI perd 426 emplois depuis 2020 ! Après combat syndical, la DGDDI n'en perd « que » 316. Puis tenant compte des services nouvellement rattachés, la DGDDI n'en perd « que » 150 en 4 ans.

Agenda, urgent d'attendre ? Pour l'affichage, un groupe de travail (GT) sera programmé. Quand ? Aucune date. Addendum du 14/02 : GT prévu le 28 !

Le rapport de force ? Essentiel sur les congés.

La meilleure preuve par les congés annuels (CA). Donnant droit à SOLIDAIRES, la DG indique :

« Sur les congés, il n'y a pas de contraintes. Les 2 semaines [de congés durant la période de référence] sont une résultante. Les agents pourront prendre 2 semaines, voire plus ».

Conclusion : mieux vaut un tiens (congé) que deux tu l'auras (majoration indemnitaire hypothétique, aléatoire, au mieux insuffisante et versable pas avant en octobre, au pire carrément inexistante) !

Le mot de la fin ? Dixit la DG, en parlant de l'hypothétique prime JO :
« tout est question de mise en forme et de récit »



Déclaration liminaire

**SOLIDAIRES Douanes
du 08/02/2024**

**résumant les documents
et posant les enjeux**



Quel que soit le sujet, ça sent le gaz ?!

Madame la présidente,

Nous voici réunis pour la séance du Comité social d'administration de réseau (CSAR) de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) ouvrant l'année 2024.

Pour ainsi dire, quel que soit le sujet, quasi rien ne va.

L'ordre du jour ? Pléthorique, avec 8 « grands » points, et en réalité une quinzaine de points.

Le corpus documentaire ? Une 30^{aine} de fiches et de tableaux. Ce n'est pas tant le nombre de pages qui nous indispose (une centaine de pages, procès-verbaux des séances précédentes exclus) que les modalités d'envoi ! Celles-ci sont multiples, avec :

- des envois moins de 8 jours avant la présente réunion,
- ce, jusqu'à la veille à 18h10, pour le point 7, relatif au suivi des engagements. Ceci empêche l'appropriation correcte des éléments, par exemple relatifs au centre de gestion financière (CGF) et à la Trésorerie générale des Douanes (TGD).

De fait, l'article 2 du règlement intérieur (RI) de notre instance (« *les documents [...] doivent être communiqués au plus tard 8 jours avant la séance* ») n'est pas respecté.



Le 1^{er} point relatif aux procès-verbaux (PV) de séances précédentes ? Décevant.

- Celui du 01/06/2023 : ouf, ça va, les propos sont transcrits de manière adéquate.
- Celui du 14/12/2023 : aïe, nos amendements, transmis le 31/01, ne sont pas pris en compte dans la mouture finale soumise au vote. Notre travail de relecture étant nié et nos propos tronqués, nous ne saurions approuver le document.
- Et pour celui du 28/09/2023 ? Réceptionné début janvier, un certain nombre d'interventions ne sont pas fidèlement transcrites, pouvant être considérablement atténuées voire erronées.

C'est dommage, car il y a une dégradation par rapport à ce que nous avons relevé fin d'année dernière.



Venons-en au point 2 sur les emplois, multipliant les tours de passe-passe :

- Methodologiquement, nous observons une autre comptabilisation au niveau des effectifs relevant historiquement du budget opérationnel de centrale (BOPC), avec une distinction des personnels de renfort Paris-spécial. Nous aurions apprécié une notice explicative, notamment sur les effectifs « autres » (mises à disposition hors douane, réseau à l'étranger, Masse, organisations syndicales). Où et comment ces derniers étaient-ils comptabilisés jusqu'à présent ? Au ministère ?
- Sur le fond, selon la nouvelle comptabilité, il y a une destruction globale « nette » de 84 postes (17 207 en 2023 → 17 123 en 2024). C'est énorme !
Nous relevons que selon l'ancienne comptabilité, 17 041 emplois étaient budgétés à la DGDDI en 2023. Aussi l'objet de cette nouvelle comptabilité (que d'aucuns qualifieraient de « *raclage de fonds de tiroir* ») est sans doute d'éviter d'afficher que la DGDDI tombe, quelques mois après le vote d'une loi de « renforcement »¹, sous le seuil des 17 000 emplois budgétés...
En parlant de Loi Douane, quid de l'engagement à un point d'étape en cette instance sur la mission de recodification du Code des douanes (CD) prévu dans l'article 36 de la loi ? Revenons aux emplois, dans le détail, les renforts annoncés dans les fiches omettent les suppressions par ailleurs :
 - 19 emplois de réinternalisation de compétences numériques dont +4 à la Direction nationale des statistiques du commerce extérieur (DNSCE) et +15 à la Direction nationale du Renseignement et des Enquêtes douanières (DNRED) ? C'est bienvenu.
Mais la réalité en net dans ces directions, c'est respectivement +1 et à la DNSCE et + 10 à la DNRED... et -3 au Centre informatique douanier (CID).
 - 11 emplois supplémentaires dans 2 ports bretons, 2 ports normands et 3 aéroports occitans au titre du renforcement des points de passage frontalier (PPF) ? C'est trop peu par rapport aux besoins (+1 à 2 emplois par port/aéroport), et cela ne couvre pas forcément les emplois détruits ailleurs (en net, -1 en Occitanie).

¹ Source : Loi n° 2023-610 du 18 juillet 2023 visant à donner à la douane les moyens de faire face aux nouvelles menaces.



- Surtout, politiquement, nous n'acceptons pas que ce point fondamental ne soit plus soumis au vote des organisations syndicales ! Sur la base de l'article 14 du règlement intérieur², nous demandons un vote sur ce point.



Continuons avec le point 3 sur les échanges en réunions bilatérales (« tête-à-tête ») entre vous, M^{me} la directrice générale, et les syndicats...

Aucun document, ni aucun écrit, sauf sur l'agenda social. Mais pour lequel il n'y a pas d'engagement ferme ! S'il s'agit de nous faire quelque « surprise » en séance, nous considérons pour notre part que c'est une mauvaise surprise faite à nos collègues.

Cela fait des mois qu'il est attendu des réponses concrètes sur un certain nombre d'items, aussi bien :

- sur la situation des techniciens des systèmes d'information (TSI) ;
- sur l'issue du cycle Surveillance (SU) ;
- que sur la « réforme Valmy », au sein de la DNRED, de « départementalisation », c'est-à-dire de réorganisation d'ampleur en 5 filières déclinées plus ou moins partiellement au niveau déconcentré³.

Et c'est sans parler de nos collègues de la cellule de sécurité alimentaire (CSA) de Roissy, ou encore des centres de viticulture et du cognac (CVC) de Jonzac et Saintes (liste non exhaustive), qui attendent de la considération par rapport à leurs problématiques humaines.

Reconnaissance, régime de travail, déroulement de carrière, repyramidage, accès à la catégorie A, relèvement des effectifs, facilitation des tâches, rémunération tenant compte de l'implication, de la technicité et des sujétions, les leviers de réponses sont nombreux.



Continuons avec les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024), où les mois passant, la « haute » administration est décidément nue !

Les autorités exigent toujours plus, sans rien proposer en retour. Ni en matière de logement, ni en matière d'indemnité, ni en matière de garde d'enfants, ni en matière de rappel de droit à congé.

Où sont les Directeurs des principales directions concernées ? Seront-ils conviés aujourd'hui ? La seule information du jour est la ventilation des « renforts » par directions, en personnels Paris-spécial. Nous réaffirmons que « balancer » sur le terrain (c'est de cela qu'il s'agit) dès le mois de mai des personnels stagiaires de catégorie C, ayant à peine deux semaines de formation ne saurait être un réel renfort. Au contraire, cela entraîne un surcroît de travail pour :

- leurs collègues de catégories C et B devant les tutorer,
- les personnels de catégorie A devant les encadrer,
- les personnels de direction devant également assurer le suivi de leur gestion.

Nos collègues doivent pouvoir exercer correctement leurs missions, vivre de leur travail et avoir droit au repos. Nos collègues sont patients, ils sont là et répondent présents, mais il ne sauraient être abusés.

Concluons sur le contexte général où il se révèle qu'un État souverain, rigoureux, peut se doter d'une administration des douanes solide. Sans que ni l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou l'Union européenne (UE) soient contraignants sur le fonctionnement de l'administration.

Car un des acquis du débat parlementaire lors de la loi Douane est celui-ci : il est désormais officiellement qu'il y a trois fois moins de douaniers en France qu'en Allemagne.

In fine, cela signifie qu'il n'y a pas de fatalité au dépérissement de notre administration.

L'orientation de notre administration résulte de choix politiques, et en cela la mobilisation de la population peut être déterminante.

Le mouvement des agriculteurs, encore en cours parmi les partisans d'un modèle paysan, agro-écologique et relocalisé, nous montre la voie : en se mobilisant, nous ne sommes pas sûrs d'obtenir tout, mais nous sommes sûrs d'obtenir davantage que si nous demeurons passifs.

La délégation SOLIDAIRES Douanes
Montreuil, le jeudi 8 février 2024

² Art. 14 du RI : « Sur tout point à l'ordre du jour, tout représentant du personnel présent ayant voix délibérative peut demander qu'il soit procédé à un vote sur des propositions formulées par le président ou des propositions émanant d'un ou de plusieurs représentants du personnel ayant voix délibérative. La question ou le projet de texte soumis au vote est celle ou celui figurant à l'ordre du jour, éventuellement modifié à la suite de ces propositions. En toute matière, il ne peut être procédé à un vote avant que chaque représentant du personnel ayant voix délibérative ait été invité à prendre la parole. S'il est procédé à un vote, celui-ci a lieu à main levée. »

³ Détail des 5 filières : 1° analyse (ex-Direction du renseignement douanier – DRD) ;
2° enquêtes (ex-Direction des enquêtes douanières – DED) ;
3° recherches (ex-Direction des opérations douanières – DOD),
4° technique (DT),
5° métiers de l'administration (= fonctions support, c'est-à-dire ressources humaines, juridique, budget, recette, etc).



Compte-rendu



Introduction : CSAR, avatar du césarisme ?!

A) Participation : répondre présent pour le futur

a) Syndicats

Toutes les organisations syndicales (OS) représentatives participent à la réunion, avec un nombre variable de membres :

- SOLIDAIRES : 7 membres ;
- CFDT-CFTC : 5 membres ;
- CGT : 6 membres ;
- USD-FO : 6 membres ;
- UNSA-CGC : 6 membres.

Le secrétariat adjoint, pour lecture du procès-verbal est assuré à cette séance par l'UNSA.

b) « Haute » administration

Cette réunion est présidée par M^{me} Isabelle Braun-Lemaire, directrice générale, accompagnée de :

- M. Dutheil, directeur général adjoint (DG-A) ;
- Sous-direction Ressources humaines et relations sociales (SD-RH) : M^{me} Ployart (sous-directrice), M. Piquot (adjoint) ;
- Bur. dialogue social (RH1) : M. Jaouen (chef), M^{me} Maureil (adjointe) ;
- Sous-direction Réseau (SD-Rés.) : M. Charvet (adjoint) ;
- Bureau org.^{tion} générale du réseau (Rés.1) : M^{me} Henon (adjointe) ;
- Ecole nationale des Douanes de La Rochelle (ENDLR) : M. Galeron (directeur) ;
- Délégation à la stratégie : M. Lefevre.



B) Préalables : la DG préfère les palabres au vote !

a) Déclaration

Plusieurs syndicats sont intervenus en préalable :

- SOLIDAIRES (déclaration, *détails en pages 6 et 7*) : après un résumé des documents et un exposé des enjeux où nous demandons un vote sur les effectifs, nous rappelons qu'un standard alternatif solide existe au niveau douanier au sein de l'Union européenne (UE). C'est-à-dire celui de l'Allemagne, disposant de 3 fois plus d'effectifs que la France !
- Autres déclarations : CFDT-CFTC, CGT, USD-FO, UNSA-CGC.

b) Réponses de la « haute » administration

Sujets de fond – plus tard : La Directrice générale répond que nombre des points soulevés en préalable au niveau syndical feront l'objet d'une réponse lors de l'examen des points à l'ordre du jour.

Sujet formel – désinvolte sur le vote : Répondant à la liminaire de SOLIDAIRES, la sous-directrice RH embraye ensuite sur l'absence prévue de vote syndical sur le sujet des emplois.

Selon elle, l'article 48 du décret 2020-1427 ne prévoit pas obligatoirement un vote sur ce point.

Motif : « *Le comité social d'administration est consulté sur* » ne signifie pas forcément « *vote sur* ».

SOLIDAIRES dénonce cette vision ultra-restrictive et rappelle sa demande de se baser sur l'article 14 du règlement intérieur (« sur tout point à l'ordre du jour, tout représentant du personnel [...] peut demander qu'il soit procédé à un vote »).

Puis nous rappelons que le sujet des effectifs budgétés annuellement est solennel, car il conditionne la vie des services.



I – Approbation de Procès-verbal (PV) : ça mijote ?!



A) Présentation

Initialement, la Direction générale avait programmé le vote de 3 PV d'instances précédentes.

Néanmoins, ayant réceptionné le PV du 28/09/2023 début janvier, SOLIDAIRES n'a pas disposé du temps nécessaire pour transmettre aux autres OS ses amendements (nombreux) suffisamment en amont.

De surcroît, les amendements de SOLIDAIRES au PV du 18/12/2023 n'ont pas été intégrés dans la mouture soumise à vote, malgré notre transmission en temps et en heure au secrétariat adjoint.



B) Vote

Au final, le vote sur deux PV (28/09 et 18/12) est reporté.

Un seul PV (01/06) est donc soumis au vote, approuvé à l'unanimité.

Séance	Ordre du jour (principaux points)	Secrétariat adjoint	Vote du PV
01/06/2023	Déontologie, concours nat. ^{al} à affectation rég. ^{ale} HdF, élection en conseils médicaux, JOP 2024, déploiement BDS	CFDT-CFTC	POUR unanime (SOLIDAIRES, CFDT-CFTC, CGT, USD-FO, UNSA-CGC)
28/09/2023	Règlement intérieur CSA, Projet d'activités implantées à Metz, Formation initiale contrôleurs stagiaires, Recodification Code des douanes, Création BSE Beauvais	SOLIDAIRES	reporté
14/12/2023	Création CGF au sein TGD, Modification arrêté sur restructurations, RSU 2022, observatoire interne, JOP 2024, avenir du réseau comptable, évolutions de la DNRED et du SEJF	USD-FO	reporté



II – Emplois de référence (ER) 2024 : -84 ?! +26 au final !



A) Présentation : le savoir, c'est le pouvoir.

a) Format : un périmètre à la réalité augmentée ?

En 2023, la DG affirmait que le nombre total de postes à la DGDDI était de 17 041.

En 2024, la même DG indique que le nombre de postes de la DGDDI, de 17 207 en 2023, est ramené à 17 123, et fournit des données par direction en ce sens. **Alors combien en 2023 ? 17 041 ou 17 207 ?**

N'ayant pas observé de plan massif de création de postes impromptu en 2023, SOLIDAIRES, particulièrement vigilant sur les emplois, vérifie donc cela, tout en subodorant une astuce comptable.

Pour rappel, l'an dernier lors des deux groupes de travail (GT) sur les emplois, nous avons déjà remarqué que les effectifs « physiques » réels ne nous étaient pas communiqués pour les services relevant du BOPC (Budget opérationnel de programme de centrale). Un BOPC composé du Service d'enquêtes judiciaires des Finances (SEJF), de la Direction générale (DG), et de divers autres services... non nommés !

Et quand c'est flou... c'est qu'il y a un loup !

Notre hypothèse d'astuce comptable se révèle exacte :

– Pour les directions ultra-marines et hexagonales ? Pas de changement, les données (respectivement 1207 ER et 12 021 ER) se recoupent avec celles communiquées l'année dernière.

– Le BOP de Centrale ? Bingo, c'est là que ça change. En 2023, son périmètre annoncé était de 1265 ER.

Or, nous apprenons en 2024 que son périmètre pour 2023 était de 1431 (soit +166 ER) !

Dans le détail, différents personnels, jusqu'alors considérés comme hors BOP DGDDI, y sont désormais rattachés :

- les mis à disposition (MAD) hors Douane,*
- le réseau des agents à l'étranger,*
- le service central de l'Etablissement public administratif (EPA) Masse,*
- les organisations syndicales (OS).*

De même, pour les personnels de renfort Paris-spécial, une comptabilisation jusqu'alors limitative (tenant compte de durées où les postes ne sont pas pourvus ou en phase d'assimilation) est révisée.

Pour SOLIDAIRES, ce changement de périmètre est ambivalent.

– D'un côté, nous regrettons que la DG n'ait pas informé correctement la représentation élue du personnel, de manière sincère et exhaustive !

Il y a une manipulation comptable évidente masquant l'ampleur des suppressions d'emplois (malgré la Loi Douane -84 en 2024 et -426 selon le périmètre « historique » de la DGDDI depuis 2020).

– D'un autre côté, nous estimons logique et sommes heureux d'apprendre qu'enfin un certain nombre de fonctions « externes », participant du rayonnement de la Douane, soient intégrés dans le BOP de la DGDDI.

b) Le fond du projet : le jeu de vases communicants !

Pour 2024, la DG annonce 69 créations brutes, au sein d'un plan de renforcement net de 48 postes.

Mais derrière cette présentation officielle avantageuse, la « haute » administration prévoit moult suppressions :

- D'abord -21 postes supprimés en « net » au sein du plan de renforcement, du fait notamment de l'application du « contrat 2022-2025 » de la Douane (-11), de la fusion des brigades des Terminaux 2A et 2C à Roissy/Paris-CDG (-13), etc.*
- Ensuite -22 postes du fait du Transfert/abandon des missions fiscales (TMF) ;*
- Enfin -110 postes du fait de « remise à niveau des effectifs de référence » par rapport aux effectifs « physiques » constatés dans les services.*

Chantiers		Évolution des effectifs de référence (ER) en 2024		Résultat net
		Créations	Suppressions	
Plan de renforcement	PPF	+11 (ports de Roscoff, St-Brieuc, Caen, Dieppe, aéroports Montpellier, Carcassonne, Tarbes)	0	+48
	LCF stupéfiants	+8 (+4 BSI Dunkerque, +4 DNRED Calais)		
	Réinternalisation SI	+14 (+4 DNSCE, +3 SARC, +7 DG)	-3 (-3 CID)	
	Renfort BSE Beauvais	+7	0	
	Autres	+29 (dont +3 dans les HdF hors BSE Beauvais, dont +25 Roissy/CDG pour dégel suite à fin crise sanitaire [+15 BSE T1, +5 BSE T3, +5 BSE T2C])	-18 (dont -11 contrat 2022-2025, dont -4 départs non remplacés à la DG)	
Sous-total		+69	-21	
Transfert des Missions Fiscales		0	-22	-22
« Mesure technique de remise à niveau des ER »		0	-110	-110
Total projet initial		+69	-153	-84
Total MAJ, après débat et retrait DG de la « mesure technique »		+69	-43	+26



B) Commentaires : les besoins sont de plusieurs milliers de postes !

SOLIDAIRES intervient très fortement pour signifier que le projet d'évolution des effectifs de référence (ER) pour 2024 est inacceptable.





D'abord, le projet de renforcement annoncé par la DG n'est clairement pas à la hauteur des enjeux.

- En France, le plan de renforcement annonce +48 emplois ? C'est ridicule !
- En Allemagne, l'effectif global est de 48 000 agents ! 1000 fois plus ! Pour rappel, lors de la crise sanitaire, constatant des tensions sur les flux logistiques (masques, doses de vaccins, etc), les autorités allemandes ont décidé de créer des milliers de postes supplémentaires. Ici, rien de tout cela. Avec à peine 17 000 douaniers, la France en a 2,8 fois moins que l'Allemagne (2,3 fois moins à due proportion de la population, 5,3 fois moins selon la superficie terrestre -hors Antarctique-, et 10,9 fois moins selon le nombre de kilomètres de frontières !

Ensuite, les autorités officielles reconnaissent elles-mêmes qu'un grave sous-effectif existe au sein du territoire.

- Par exemple, pour la plateforme aéroportuaire de Paris-CDG (« Roissy »), une autorité préfectorale estimait il y a quelques années que l'effectif douanier adéquat est de 2 200 à 2 300 emplois. Soit +50% par rapport à la situation actuelle (1 400 budgétés et 1 200 réellement implantés) !
- Si l'on appliquait ce taux à l'ensemble des sites, l'effectif douanier total devrait être de 25 500 !

Derby des Douanes

Critères		France	Allemagne
Effectifs douaniers actuels		17 000	48 000
 Population	Totale (2023)	68,143 millions	83,860 millions
	Taux de douaniers	1 douanier pour 4008 h.	1 douanier pour 1 707 h.
	Effectifs totaux si application du standard allemand	39 920 ! (2,3 x plus qu'actuellement) !	48 000
 Pourtour	Kilomètres de frontière (terrestre et maritime)	23 265 kms	6 010 kms
	Taux de douaniers	0,73 douanier pour 1 km de frontière	7,99 douaniers pour 1 km de frontière
	Effectifs totaux si application du standard allemand	185 300 (10,9 x plus qu'actuellement) !	48 000
 Superficie terrestre (hors Terre Adélie en Antarctique)	Kilomètres de frontière	672 051 km ²	357 114 km ²
	Taux de douaniers	1 douanier pour 39 km ²	1 douanier pour 7,4 km ²
	Effectifs totaux si application du standard allemand	90 100 (5,3 x plus qu'actuellement) !	48 000
 Parité stratégique		48 000 (2,8 x plus qu'actuellement) !	48 000

En outre, il y a un massacre mené en parallèle dans les Douanes françaises :

- Le transfert/abandon des missions fiscales (TMF) continue d'être mené, contre l'intérêt même de la sécurisation des ressources budgétaires de l'État et du soutien aux entreprises.
- En sus, voilà qu'un nouveau travail de sape s'effectue de manière cachée par une méthode comptable. Cela nous est présenté via une soit-disant « mesure technique de remise à niveau des effectifs de référence » par rapport aux effectifs physiques réels. De quoi s'agit-il ? Plutôt que de veiller à combler les postes budgétés non pourvus par des mesures d'attractivité, la « haute » administration veut supprimer les postes non pourvus ! Autrement dit, plutôt que de soigner la maladie, la DG casse le thermomètre !

SOLIDAIRES énonce que la solution passe par une dotation massive de moyens !

- Augmentation massive des effectifs en visant la parité stratégique avec l'Allemagne !
- Des postes ne sont pas pourvus ? Il faut les établir car ils correspondent à des besoins, aussi bien en matière de lutte contre la fraude (LCF) que de conseil aux usagers, particuliers et professionnels !
- Les postes non pourvus se situent essentiellement dans le Grand Est et en Île-de-France (IdF) ? Des policiers municipaux de la Ville de Paris, faisant des stages en brigades des douanes, gagnent 2 600 € en début de carrière, contre 1 800 à 1 900 € pour leurs homologues douaniers ? Au Luxembourg, le salaire minimum mensuel est à 2 570 € pour les personnes non qualifiées (3 085 € pour les personnes qualifiées) ? Il faut donc en Douanes des mesures d'attractivité ! Prise en charge à 100% des transports en commun ! Prime de fidélisation territoriale en Seine-Saint-Denis (« prime 93 ») pour les personnels de la Direction générale, de Paris-CDG et du Bourget !



C) Vote : contre unanime !

La forte intervention de la délégation SOLIDAIRES, assistée d'une autre organisation syndicale (OS), a permis de faire évoluer partiellement la DG :

- **sur le fond** : la DG retire la « mesure technique de remise à niveau des effectifs », 110 emplois sont donc sauvegardés (le détail par direction régionale et par branche reste à constituer). En net, le budget de la DGDDI serait finalement abondé en 2024 de 26 emplois par rapport à 2023.
- **Sur la forme** : la DG accepte de soumettre au vote l'évolution des effectifs. Vote CONTRE unanime. **SOLIDAIRES vote contre du fait du TMF et des multiples suppressions de postes à rebours des besoins.**



III – Suites des échanges en réunions bilatérales : Face aux perspectives de mobilisation, la DG agit ?!



A) Présentation : la montagne accouchant d'une souris ?

a) Les prémices : en janvier

Bilatérale, kézako ? La Directrice générale a rencontré durant le mois de janvier tour à tour chaque organisation syndicale (OS) durant un échange en format bilatéral (« tête-à-tête »).

Pour SOLIDAIRES, l'échange a ainsi eu lieu le 17 janvier et avait duré deux heures et demi.

Cela nous avait permis de mettre la focale sur la nécessité de reconnaître l'activité des collègues et de donner des moyens, aussi bien en termes d'effectifs, de rémunération que de perspectives de carrière.

Nous avons insisté sur 3 populations de collègues :

- les personnels généralistes de la branche Surveillance (SURV),
- les personnels spécialistes,
- les personnels informaticiens.

En ce mois de février, l'heure est donc à la restitution des échanges.

b) Le menu : en février, le temps, c'est de l'argent ?!

Initialement : quatre thèmes étaient inscrits à l'ordre du jour.

Au final, ce dernier a été chahuté par la DG et quelques-uns de ses relais syndicaux.

Le pompon : La situation des collègues techniciens des systèmes d'information (TSI) ? Retardée et décalée à plusieurs reprises.

Il y a même eu une tentative syndicale d'abrégé son examen en 30 minutes, afin d'expédier ensuite le point JO en moins d'une heure à la fin de la 1^{ère} journée de discussion !

Ordre du jour initial		Ordre du jour final	
N°	Thèmes	N°	Thèmes
1	Situation des agents TSI	▲ 1	Mise à jour de l'agenda social
2	Mise à jour de l'agenda social	▲ 2	Cycle de la Surveillance (SURV)
3	Point d'étape sur le projet Valmy (au sein de la DNRED)	▲ 3	Plan anticorruption (nouveau ! prévu initialement au point 8)
4	Cycle de la Surveillance (SURV)	▼ 4	Situation des agents TSI

Valmy, banni ? : le point d'étape sur le projet Valmy de « départementalisation » de la Direction nationale du Renseignement et des Enquêtes douanières (DNRED) est renvoyé à la séance du CSAR du mois de mai.

Examiné en Comité social d'administration local (CSAL), la mise en œuvre de ce projet se ferait à la fin du 1^{er} semestre, au plus tard au mois de septembre 2024.



B) Agenda social : l'essentiel ne manque pas de sel !

a) Attractivité : mode d'emploi

Un groupe de travail (GT) emplois (missions, attractivité) est programmé le 03/04.

Suite à une demande syndicale, la DG propose de distinguer les thèmes : d'abord examiner les missions, et renvoyer l'attractivité à un GT ultérieur.

Pour SOLIDAIRES, la ficelle de la diversion est trop grosse !

Nous rappelons que l'aspect missions a déjà été évoqué en long, en large et en travers en 2021 et 2022.

Place désormais à l'attractivité !

b) C.A.P. : CAP vers le 21^e siècle ?

La sous-directrice RH sonde les OS pour savoir si le principe d'une préparation d'une Commission administrative paritaire (CAP) discipline peut se faire exceptionnellement en distanciel.

Pour SOLIDAIRES, l'accès des élus aux dossiers examinés en CAP doit être possible à tout moment, et pas seulement la veille. L'informatique le permet techniquement.

En sus la journée de préparation en présentiel doit être maintenue pour échanger collégialement entre élus !

c) Autre

Tandis que les C.A.P. sont avancées à mai, deux GT sont reportés au 2^{ème} semestre :

- celui du 19/06 sur la pénibilité en opérations commerciales (OPCO) ;
- celui du 26/06 sur les droits syndicaux.



C) Cycle Surveillance : sur la jante !

a) Méthode DG : énième tableau

La DG annonce qu'elle va transmettre un tableau reprenant les revendications recueillies lors des bilatérales.

Elle propose ensuite aux syndicats :

- 1^o d'en vérifier le contenu,
- 2^o de s'entendre sur des revendications communes,
- 3^o de lui transmettre les revendications communes
- 4^o de se réunir ultérieurement en GT, pour entendre les réponses de la DG.

SOLIDAIRES répond que c'est inutile.

Les revendications sont connues, après 18 mois il faut maintenant les traiter !

b) Méthode SOLIDAIRES : droit au but

SOLIDAIRES indique que les attentes des collègues sont nombreuses, et revient sur le déficit de débouchés de carrière en SURV (7-8% de l'effectif de la branche est composé de personnels de catégorie A), comparé aux OPCO-AG (40%).

SOLIDAIRES rappelle plusieurs de ses revendications, et indique que la DG peut au moins répondre sur le principe, avant que cela soit acté dans le cadre d'une prochaine loi de finances.

Thèmes	Revendications SOLIDAIRES (non exhaustives !)	Réponses DG
Effectifs	Recrutements massifs	« je vais vous répondre sur les emplois, c'est non, pas +500 » <i>NDLR : c'est +3000 a minima Madame !</i>
Carrière	Parallélisme entre SU et AGCO	
	Accès en A, déroulement pour les spécialistes	« C'est à voir, nous en discuterons »
Chef d'équipe (CDE)	Plan de qualification B en A	
	Indemnité 50 € par service	
Sujétions	Élargissement Indemnité	[...]
	Sujétions Aéroportuaires (ISA)	



D) Plan anti-corruption : un simple plan de communication ?!

a) Présentation DG

L'inspection des services (IS) a réalisé un rapport d'audit intitulé *Prévention des risques de corruption des agents de la DGDDI sur les plateformes*.

Sa synthèse de 3 pages, transmise aux syndicats, présente 3 axes d'action, rebaptisés « renforcement », assortis de 21 propositions, principalement techniques.

Pour SOLIDAIRES, un certain nombre de mesures sont logiques, mais cosmétiques.

Il importe de changer de paradigme face aux menaces.

En témoigne l'exemple de l'Équateur. Cet État considéré pendant des décennies comme la Suisse de l'Amérique latine a sombré dans la violence et le crime organisé.

Pourquoi ? Du fait de politiques ultralibérales, menées ces dernières années, qui ont affaibli les services publics et la puissance publique.

Le tout, en plongeant nombre de gens dans la précarité, a donné en miroir du poids aux structures proposant de l'argent « facile ».

La nature a horreur du vide...

b) Remarques SOLIDAIRES : le travail doit payer

Axes de renforcement	Remarques et propositions SOLIDAIRES
n°1 La culture anticorruption	<p><i>Une corruption d'un agent est problématique, mais quand des personnes avec de grandes responsabilités sont concernées, ça a beaucoup plus d'incidences car il y a des groupes d'intérêts autour d'elles.</i></p> <p><i>Or nous remarquons un double standard sur les sanctions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - elles sont fortes avec les faibles - elles sont faibles avec les forts¹. <p><i>Une véritable culture doit s'assurer d'un traitement juste et équitable, quelle que soit la situation sociale.</i></p>
n°2 L'organisation du travail	<p><i>Dans bien des cas, un écart est observé par rapport à la loi quand de nouvelles règles et contraintes systémiques tendent à s'imposer, par exemple la politique du chiffre, les indicateurs de performance.</i></p> <p><i>L'administration doit prêter attention que sur plusieurs récentes affaires, ce sont des personnels très bien notés qui sont impliqués, et qui ont pu agir isolément.</i></p> <p>SOLIDAIRES propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'<u>anonymisation</u> des procédures ainsi que des actes des préfectures (bulletins d'informations administratives, etc), - un renforcement des <u>effectifs</u> pour éviter que les collègues soient laissés à eux-mêmes, - une forte augmentation <u>salariale</u>, afin de limiter l'appel à l'argent « facile », - mettre en place un barème de <u>répartitions contentieuses</u> revenant sur les fondamentaux d'avant 1958. <p><i>Il faut abroger la dégressivité des répartitions, afin d'inciter à lutter contre la grande fraude. Soit en faisant de la progressivité, soit a minima en appliquant un taux unique.</i></p>
n°3 La détection et le traitement des suspicions de corruption.	<p><i>Dans nombre de services, la confiance avec l'autorité administrative n'est pas de mise. Parfois même, elle pourrait être juge et partie.</i></p> <p><i>Dans tous les cas, un traitement laisse des traces, perturbant les relations entre les personnels et l'encadrement.</i></p> <p><i>Il serait raisonnable de <u>dépayer le processus</u>, via un service spécialisé, voire une autorité extérieure, par exemple le ministère de la Justice.</i></p>



E) Informatique et TSI : évolution virtuelle !?

La DG présente le point, le sous-directeur aux systèmes d'information (SD-SI) étant absent pour déplacement.

Thèmes	Annonces DG	Propositions SOLIDAIRES
Carrière	<p><i>« on se demande s'il faut les intégrer dans une réflexion globale, traiter tout le monde ou uniquement les anomalies. Je n'ouvre pas de chantier, mais je corrige les anomalies. [...] On va regarder les taux de promotions car ils sont en marge. Quand vous regardez le point d'où [les TSI] partent, il y a un sujet. Le SD SI commence à rétablir une gouvernance, en articulant PLI, DI, SDSI.</i></p>	<p><i>Pour SOLIDAIRES, c'est un chantier qu'il faut ouvrir. Les collègues exposent précisément leurs revendications. Il faut simplement que la « haute » administration les entende !</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - passage des 20 collègues C en B - accès à la catégorie A, pour les TSII
Rémunération	<p>Contexte : « Je suis assez sensible à ce mouvement. » [...]</p> <p>Proposition DG – prime exceptionnelle : « Il faut régler et indemniser l'événement de 2023, avec l'accident industriel de septembre-octobre où ils ont dû refaire un fichier. »</p> <p>Budgétisation : « C'est l'enveloppe de modulation qui va être mobilisée pour 2023.</p> <p>Le reste ? « Pour l'avenir, nous allons nous pencher sur le décret de 1971². »</p>	<p><i>Une source d'inspiration récente existe, c'est la circulaire Première ministre du 03/01/2024³</i></p> <p><i>Un référentiel y est fourni sous forme de tableau, encadrant la rémunération selon la fonction exercée et l'ancienneté/expérience dans la fonction.</i></p>

1 Deux exemples récents en matière de stupéfiants :

1° Un sénateur, soupçonné d'avoir drogué un parlementaire, est toujours en fonction, en qualité de non inscrit ;

2° Un conseiller se faisant livrer de la cocaïne au siège de « son » ministère est déplacé au secrétariat général de la Police nationale : <https://www.mediapart.fr/journal/france/181223/cocaine-au-ministere-du-travail-la-grande-hypocrisie>

2 Décret n°71-343 du 29 avril 1971 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000331627>

3 Circulaire n° 6434/SG du 3 janvier 2024 relative à la politique salariale interministérielle des métiers de la filière numérique <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45514>

IV – Jeux olympiques de Paris 2024 : la grande évasion ?!

a) Présentation

Un syndicat demande le 1^{er} jour de réunion (jeudi 08/12, en milieu d'après-midi) à ce que le point JO soit examiné de 17h à 18h, en allant voir chaque syndicat en disant que les autres syndicats étaient d'accord.

SOLIDAIRES voulant vérifier par soi-même a donc posé tour à tour la question à chaque syndicat. Et là, surprise, personne ne voulait expédier cela en quelques dizaines de minutes.

Le sujet JO fut donc examiné durant toute la matinée du 2^e jour de réunion (vendredi 09/12).

b) Le débat

Thèmes		Observations SOLIDAIRES
Congés		<i>SOLIDAIRES</i> posant la question de la légitimité de la réquisition, la DG confirme notre analyse et répond qu'en Douanes « il n'y a pas de réquisition »
« Renforts »		la seule information écrite au sein de cette instance est la fourniture d'un tableau de déclinaison des « renforts » prévus par Direction interrégionale, aussi bien en stagiaires de catégorie C (ACP2) qu'en agents titulaires Paris-spécial.
Effectifs mobilisés		Nombre réévalué à la hausse, avec désormais 5 200 annoncés (4900 annoncés en décembre). Et ce n'est <u>pas consolidé</u> pour autant ! La période de référence pour définir les pourcentages (50%, 60%, 70%, 80%, 90%, 100%) ? C'est <u>au jour le jour</u> , en fonction des arrêts maladie, congés bonifiés, parentaux... et annuels (CA) !
Accompagnement	Prime exceptionnelle	Aucune nouvelle annonce DG.
	Garde d'enfant	Face à l'absence constatée de réelle marge de manœuvre, les organisations syndicales douanières demandent audience au ministre Thomas Cazenave. Addendum : audience effectuée le 14/02.
	Transports	



V – Formation initiale ACP2 : la mue des C vers les B ?!

a) Présentation DG

Il s'agit d'un projet d'arrêté mettant en adéquation la formation initiale (FI) des agents de constatation principaux de 2^{ème} classe stagiaires (ACP2, personnels de catégorie C) avec le nouvel arrêté régissant la FI des contrôleurs 2^{ème} classe (C2, personnels de catégorie B). Les syndicats ont jusqu'au 20 février pour transmettre leurs amendements.

b) Remarques syndicales

SOLIDAIRES revient sur la nécessité d'accorder un **droit d'intervention** à la représentation élue des personnels lors de la scolarité, afin de proposer des solutions alternatives d'affectation en cas de difficulté.

SOLIDAIRES salue un certain **choc de simplification** au niveau des épreuves, correspondant pour bonne partie à nos demandes. Nous exprimons néanmoins notre attachement à une durée minimale de stage théorique rehaussée.

Surtout, nous relevons que nombre de difficultés en matière de formation (niveau général se dégradant) résultent du **sous-investissement étatique**.

D'abord l'Education nationale ne peut correctement remplir sa mission si les élèves disposent de moins d'heures et si les personnels éducatifs ne sont pas soutenus dans la difficulté et l'adversité, problématiques connues à la DGDDI.

Ensuite, en aval, la DNRFP ne peut rectifier efficacement le tir avec seulement 2 écoles (contre 6 écoles des douanes en Allemagne).

Enfin, il est essentiel que le travail payé. Notamment le service public et le travail de 1^{ère} ligne qui doivent être valorisés, à hauteur de leur utilité éprouvée.



VI – Formation des marins groupe 1 (G1) :

la DNGCD plus royaliste que le roi ?!

a) Présentation DG

La formation des marins G1 est augmentée. Après le module général de 14 semaines vient s'ajouter un module de 10 semaines pour être chef de bord.

L'État se donne les moyens pour inciter des personnels d'État à quitter l'État. La preuve ci-contre.

b) Remarques syndicales

Thèmes	Question SOLIDAIRES	Réponse « haute » admin. ^{tion}
Validation	Qu'arrive-t-il aux personnels n'ayant pas validé un ou plusieurs modules, pourront-ils continuer à naviguer ?	Ils resteront marins pont mais pas chefs de bord s'ils n'ont pas validé le chef de bord.
Pertinence	Pourquoi la DGDDI s'inflige la convention STCW alors que le préambule du dossier de référence pour les formations maritimes douanières ⁴ ne l'y oblige pas ?	Le standard [STCW] <u>cela peut intéresser des agents qui souhaitent monnayer leurs compétences</u> en quittant l'administration.



Pour conclure

Notre déclaration liminaire se vérifie : le combat peut payer. Pour cela il faut lutter pied à pied, être conscient que le rapport de force favorable se construit à la base, et se rappeler que les promesses n'engagent que les personnes qui y croient. C'est pourquoi SOLIDAIRES juge par rapport aux actes.

4 Extrait : « La convention STCW ne s'applique pas aux gens de mer qui servent à bord des navires de l'État tant que celui-ci les exploite à des fins gouvernementales et non commerciales. »



Annexe n°1a :

Tableau de l'évolution des emplois 2024 (PROJET)

**Les Douanes françaises
rabortées encore en 2024 !**

-84 emplois !?

Annexe n°1a : Tableau d'évolution des emplois 2024 (PROJET) : -84 postes, les Douanes rabaissées encore !?

Budget opérationnel de programme (BOP)		Effectifs de référence (ER) 2023			Renforts & Suppressions (« Économies »)				« Remise à niveau » des ER			« Création »			Récapitulatif			Effectifs de référence (ER) 2024		
		AGCO	SURV	Total	AGCO	AGCO	SURV	Total	AGCO	SURV	Total	AGCO	SURV	Total	AGCO	SURV	Total	AGCO	SURV	Total
Directions ultra-marines	Antilles-Guyane	303	346	649	0	-5	0	-5	0	-3	-3	0	-5	-3	-8	298	343	641		
	Autres directions d'Outre-mer	323	235	558	0	+4	-3	+1	0	0	0	0	+4	-3	+1	327	232	559		
	Sous-total BOP Outre-mer	626	581	1 207	0	-1	-3	-4	0	-3	-3	0	-1	-6	-7	625	575	1 200		
Directions hexagonales	Auvergne-Rhône-Alpes (DI AuRA, ex-DI Lyon)	675	675	1 350	-5	-5	+1	-4	0	-10	-10	-39 (TGD)	-49	-9	-58	626	666	1 292		
	Bourgogne-Franche Comté-Centre-Val de Loire (DI BFCCVL, ex-DI Dijon)	337	272	609	0	0	-1	-1	-3	0	-3	0	-3	-1	-4	334	271	605		
	Bretagne-Pays de la Loire (DI BPDFL, ex-DI Nantes)	338	284	622	0	0	+5 (PPF)	+5	-1	-1	-2	0	-1	+4	+3	337	288	625		
	Grand Est (DI GE, ex-DI Metz)	587	624	1 211	-6	0	-4	-4	-7	-5	-12	0	-13	-9	-22	574	615	1 189		
	Hauts-de-France (DI HdF, ex-DI Lille)	584	1 050	1 634	-2	0	+10	+10	+2	-12	-10	0	=	-2	-2	584	1 048	1 632		
	Île-de-France (DI IdF, ex-DI Paris)	625	526	1 151	-2	+2	-1	+1	0	-6	-6	-83 (TGD)	-83	-7	-90	542	519	1 061		
	Normandie (ex-DI Rouen)	499	296	795	-2	-3	+6	+3	0	0	0	0	-5	+6	+1	494	302	796		
	Nouvelle-Aquitaine (DI NA, ex-DI Bordeaux)	524	421	945	0	0	0	0	0	-2	-2	0	=	-2	-2	524	419	943		
	Occitanie (ex-DI Montpellier)	421	552	973	-3	0	+6 (PPF)	+6	-3	-1	-4	0	-6	+5	-1	415	557	972		
	Paris-Aéroports (DI PA, ex-DI Roissy)	763	866	1 629	0	-5	-13 (T2AC) +25(dégel) = +12	+7	-19	-25	-44	0	-24	-13	-37	739	853	1 592		
	Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse (DI PACA-Corse ex-DI Marseille)	522	580	1 102	-1	-6	0	-6	-4	0	-4	0	-11	=	-11	511	580	1 091		
Sous-total BOP Hexagone	5 875	6 146	12 021	-21	-17	+34	+17	-35	-62	-97	-122 (TGD)	-195	-28	-223	5 680	6 118	11 798			
SCN, direction générale et services rattachés	Centre informatique douanier (CID)	175	15	190	0	-1	=	-1	-2	=	-2	0	-3	=	-3	172	15	187		
	Direction nationale des statistiques du commerce extérieur (DNSCE)	211	16	227	0	-1 +4 (SI) = +3	=	+3	-2	=	-2	0	+1	=	+1	212	16	228		
	Direction nationale garde-côtes des Douanes (DNGCD)	84	810	894	0	+3	0	+3	+9	-10	-1	0	+12	-10	+2	96	800	896		
	Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED)	385	447	832	-1	+15	0	+15	+3	-7	-4	0	+17	-7	+10	402	440	842		
	Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP) - dont agents permanents - dont élèves stagiaires	246 NC NC	159 NC NC	405 241 164	0 0 0	0 0 0	+2 +2 0	+2 +2 0	-1 0 0	0 0 0	-1 0 0	0 0 0	-1 NC NC	+2 NC NC	+1 +1 =	245 166 79	161 76 85	406 242 164		
	Budget opérationnel de programme de Centrale « historique »	956	309	1 265	0	+5	+8	+13	0	0	0	+122(TGD)	+100	+35	+135	1 056	344	1 400		
	- dont Service d'enquêtes judiciaires des Finances (SEJF)	40	238	278	0	-1	+8	+7	0	0	0	=	-1	+8	+7	39	246	285		
	- dont Trésorerie générale des Douanes (TGD)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+122	+122	=	+122	122	0	122		
	- Service des autoris. de mouvements internationaux d'armes (SAMIA)	6	0	6	0	0	0	0	0	0	0	=	=	=	=	6	0	6		
	- dont Service d'analyse de risque et de ciblage (SARC)	54	0	54	0	+3 (SI)	0	+3	0	0	0	=	+3	=	+3	57	0	57		
- dont Direction générale (DG)*	NC	NC	676	0	+3 (TSI -4)	0	+3	0	0	0	=	NC	NC	+3	675	4	679			
- dont renforts Paris-spécial (hypothèse clé répartition 0,8 ETP)*	NC	NC	251	0	0	0	0	0	0	0	=	NC	NC	=	157	94	251			
Sous-total SCN, DG & rattachés	2 057	1 756	3 813	-1	+25	+10	+35	+7	-17	-10	+122	+126	+20	+146	2 183	1 776	3 959			
Total toutes directions « historiques »		8 558	8 483	17 041	-22	+7	+41	+48	-28	-82	-110	=	-70	-14	-84	8 488	8 469	16 957		
Ajouts 2024 !?!	Budget opérationnel de programme de Centrale additionnel*	143	23	166	0	0	0	0	0	0	0	=	=	=	143	23	166			
	- dont renforts Paris-spécial (hypothèse clé répartition 0,2 ETP)* - dont autres (MAD hors Douane, réseau étranger, Masse, syndicats)*	40 103	23 0	63 103	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	= =	= =	= =	40 103	23 0	63 103		
Total toutes directions, selon nouveaux critères 2024		8 701	8 506	17 207	-22	+7	+41	+48	-28	-82	-110	=	-70	-14	-84	8 631	8 492	17 123		

* données globales communiquées (Paris-spécial, autres) en 2024 ; sources : documents DG



Annexe n°1b :

Tableau de l'évolution des emplois 2024 (MISE À JOUR)

**Après intervention syndicale
le renforcement se traduit par...**

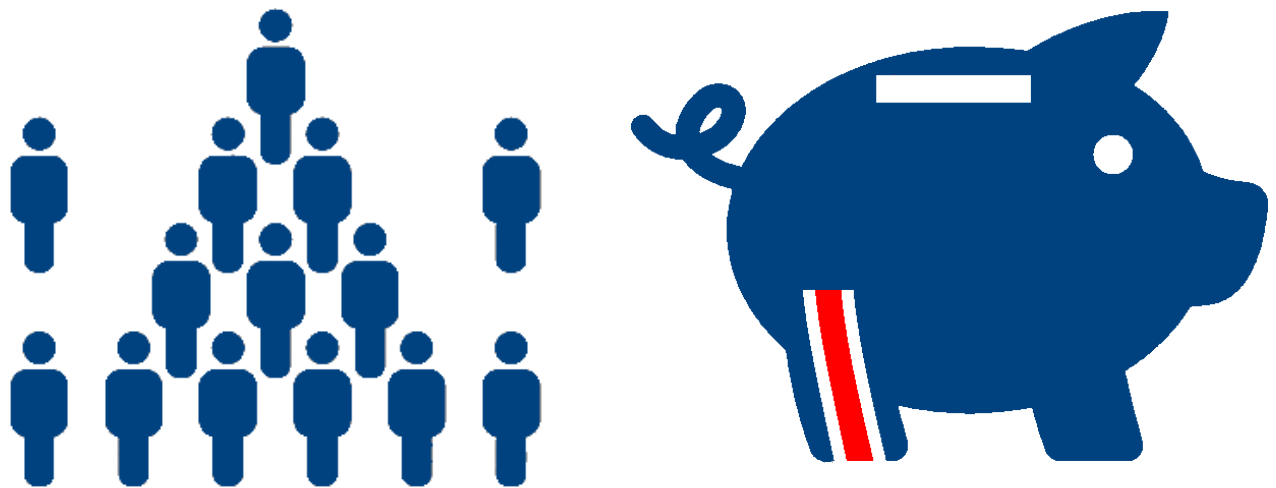
+26 emplois !?



Annexe n°1b : Tableau d'évolution des emplois 2024 (MAJ) : plan de renforcement = +26 postes !?

Budget opérationnel de programme (BOP)		Effectifs de référence (ER) 2023			Renforts & Suppressions (« Économies »)				« Remise à niveau » des EF			« Création »			Récapitulatif			Effectifs de référence (ER) 2024		
		AGCO	SURV	Total	AGCO	AGCO	SURV	Total	AGCO	SURV	Total	AGCO	SURV	Total	AGCO	SURV	Total	AGCO	SURV	Total
	Antilles-Guyane	303	346	649	0	-5	0	-5	0	-3	-3	0	-5	=	-5	298	346	644		
	Autres directions d'Outre-mer	323	235	558	0	+4	-3	+1	0	0	0	0	+4	-3	+1	327	232	559		
	Sous-total BOP Outre-mer	626	581	1 207	0	-1	-3	-4	0	-3	-3	0	-1	-3	-4	625	578	1 203		
	Auvergne-Rhône-Alpes (DI AuRA, ex-DI Lyon)	675	675	1 350	-5	-5	+1	-4	0	-10	-10	-39 (TGD)	-49	1	-48	626	676	1302		
	Bourgogne-Franche Comté-Centre-Val de Loire (DI BFCCVL, ex-DI Dijon)	337	272	609	0	0	-1	-1	-3	0	-3	0	0	-1	-1	337	271	608		
	Bretagne-Pays de la Loire (DI BPDFL, ex-DI Nantes)	338	284	622	0	0	+5 (PPF)	+5	-1	-1	-2	0	0	+5	+5	338	289	627		
	Grand Est (DI GE, ex-DI Metz)	587	624	1 211	-6	0	-4	-4	-7	-5	-12	0	-6	-4	-10	581	620	1 201		
	Hauts-de-France (DI HdF, ex-DI Lille)	584	1 050	1 634	-2	0	+10	+10	+2	-12	-10	0	-2	+10	+8	582	1 060	1 642		
	Île-de-France (DI IdF, ex-DI Paris)	625	526	1 151	-2	+2	-1	+1	0	-6	-6	-83 (TGD)	-83	-1	-84	542	525	1 067		
	Normandie (ex-DI Rouen)	499	296	795	-2	-3	+6	+3	0	0	0	0	-5	+6	+1	494	302	796		
	Nouvelle-Aquitaine (DI NA, ex-DI Bordeaux)	524	421	945	0	0	0	0	0	-2	-2	0	=	=	=	524	421	945		
	Occitanie (ex-DI Montpellier)	421	552	973	-3	0	+6 (PPF)	+6	-3	-1	-4	0	-3	+6	+3	418	558	976		
	Paris-Aéroports (DI PA, ex-DI Roissy)	763	866	1 629	0	-5	-13 (T2AC) +25(dégel) = +12	+7	-10	0	-4	0	-5	+12	+7	758	878	1 636		
	Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse (DI PACA-Corse ex-DI Marseille)	522	580	1 102	-1	-6	0	-6	-4	0	-4	0	-7	=	-7	515	580	1 095		
	Sous-total BOP Hexagone	5 875	6 146	12 021	-21	-17	+34	+17	-35	-6	-97	-122 (TGD)	-160	+34	-126	5 715	6 180	11 895		
	Centre informatique douanier (CID)	175	15	190	0	-1	=	-1	-2	=	-2	0	-1	=	-1	174	15	189		
	Direction nationale des statistiques du commerce extérieur (DNSCE)	211	16	227	0	-1 +4 (SI) = +3	=	+3	-2	=	-2	0	+3	=	+3	214	16	230		
	Direction nationale garde-côtes des Douanes (DNGCD)	84	810	894	0	+3	0	+3	+9	-10	-1	0	+3	=	+3	87	810	897		
	Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED)	385	447	832	-1	+15	0	+15	+3	-7	-4	0	+14	=	+14	399	447	846		
	Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP) - dont agents permanents - dont élèves stagiaires	246 NC NC	159 NC NC	405 241 164	0 0 0	0 0 0	+2 +2 0	+2 +2 0	-1 0 0	0 0 0	-1 0 0	0 0 0	-1 NC NC	+2 NC NC	+1 +1 =	246 167 79	161 76 85	407 243 164		
	Budget opérationnel de programme de Centrale « historique » - dont Service d'enquêtes judiciaires des Finances (SEJF) - dont Trésorerie générale des Douanes (TGD)	956 40 0	309 238 0	1 265 278 0	0 0 0	+5 -1 0	+8 +8 0	+13 +7 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	+122(TGD) = +122	+100 -1 +122	+35 +8 =	+135 +7 +122	1 056 39 122	344 246 0	1 400 285 122		
	- Service des autoris. de mouvements internationaux d'armes (SAMIA) - dont Service d'analyse de risque et de ciblage (SARC)	6 54	0 0	6 54	0 0	0 +3 (SI)	0 0	0 +3	0 0	0 0	0 0	0 0	= +3	= +3	= +3	6 57	0 0	6 57		
	- dont Direction générale (DG)* - dont renforts Paris-spécial (hypothèse clé répartition 0,8 ETP)*	NC NC	NC NC	676 251	0 0	+3 (TSI -4) 0	0 0	+3 0	0 0	0 0	0 0	0 0	= NC	= NC	= +3	676 157	4 94	679 251		
	Sous-total SCN, DG & rattachés	2 057	1 756	3 813	-1	+25	+10	+35	-7	-17	-9	+122	+119	+37	+156	2 176	1 793	3 969		
	Total DGDDI, services « historiques »	8 558	8 483	17 041	-22	+7	+41	+48	-28	-22	-10	=	-15	+41	+26	8 516	8 551	17 067		
Ajouts 2024 !?!	Budget opérationnel de programme de Centrale additionnel*	143	23	166	0	0	0	0	0	0	0	=	=	=	143	23	166			
	- dont renforts Paris-spécial (hypothèse clé répartition 0,2 ETP)* - dont autres (MAD hors Douane, réseau étranger, Masse, syndicats)*	40 103	23 0	63 103	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	= =	= =	= =	40 103	23 0	63 103		
Total DGDDI, selon nouveaux critères 2024	8 701	8 506	17 207	-22	+7	+41	+48	-28	-22	-10	=	-15	+41	+26	8 659	8 574	17 233			

* données globales communiquées (Paris-spécial, autres) en 2024 ; sources : documents DG



Annexe n°2 :

Effectifs de référence

(ER = budgétés)

2020-2024

C'est l'hécatombe en 4 ans !

-426 postes si version projet ?

-316 postes si version corrigée !

(en attente du détail AGCO & SURV par direction)



Annexe n°2 : Effectifs de référence (ER = budgétés) 2020-2024 (selon PROJET initial 2024) !

L'hécatombe en 4 ans ! Depuis 2020, -426 postes selon la version projetée en 2024 (-316 selon la version corrigée) !

Directions interrégionales (DI)	Directions régionales (DR) / sites	AG/CO						SURV						Total AG/CO&SURV									
		Années					Évolution		Années					Évolution		Années					Évolution		
		2020	2021	2022	2023	2024 (projet)	1 an (2023-24)	4 ans (2020-24)	2020	2021	2022	2023	2024 (projet)	1 an (2023-24)	4 ans (2020-24)	2020	2021	2022	2023	2024 (projet)	1 an (2023-24)	4 ans (2020-24)	
Directions ultra-marines (voir IDF pour Saint-Pierre-et-Miquelon)	DI Antilles-Guyane	DR Guadeloupe	127	127	124	124	123	-1	-4	129	129	129	130	126	-4	-3	256	256	253	254	249	-5	-7
		DR Guyane	77	77	77	76	74	-2	-3	103	103	106	106	106	=	+3	180	180	183	182	180	-2	=
		(DR et serv. DI) Martinique	107	106	104	103	101	-2	-6	112	112	112	110	111	+1	-1	219	218	216	213	212	-1	-7
		Sous-total DI Antilles-G.	311	310	305	303	298	-5	-13	344	344	347	346	343	-3	-1	655	654	652	649	641	-8	-14
	Autres Directions d'Outre-mer (OM)	DR La Réunion	127	124	124	124	125	+1	-2	78	81	81	81	81	=	+3	205	205	205	205	206	+1	+1
		DR Mayotte	57	57	56	55	55	=	-2	31	31	31	33	33	=	+2	88	88	87	88	88	=	=
		DR Nouvelle-Calédonie	75	75	75	68	70	+2	-5	45	45	45	52	50	-2	+5	120	120	120	120	120	=	=
Sous-total autres directions OM	Service de Wallis-et-Futuna	8	8	8	8	8	=	=	4	4	4	4	4	=	=	12	12	12	12	12	=	=	
	DR Polynésie-Française	66	68	68	68	69	+1	+3	67	65	65	65	64	-1	-3	133	133	133	133	133	=	=	
Total directions ultra-marines		644	642	636	626	625	-1	-19	569	570	573	581	575	-6	+6	1 213	1 212	1 209	1 207	1 200	-7	-13	
Directions hexagonales (début)	DI Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)	Services de la DI	179	177	184	184	140	-44	-39	7	7	7	7	7	=	=	186	184	191	191	147	-44	-39
		DR Lyon	267	263	235	231	227	-4	-40	171	167	141	144	146	+2	-25	438	430	376	375	373	-2	-65
		DR Annecy (ex-Léman)	134	135	132	132	131	-1	-3	282	288	289	285	277	-8	-5	416	423	421	417	408	-9	-8
		DR Chambéry	77	76	76	75	75	=	-2	174	174	173	173	170	-3	-4	251	250	249	248	245	-3	-6
		DR Clermont-F ^d (ex-Auver.)	38	38	53	53	53	=	+15	39	39	66	66	66	=	+27	77	77	119	119	119	=	+42
	Sous-total DI AuRA		695	689	680	675	626	-49	-69	673	675	676	675	666	-9	-7	1 368	1 364	1 356	1 350	1 292	-58	-76
	DI Bourgogne-Franche Comté (BFC) - Centre-Val de L ^o ne (CVL)	Services de la DI	56	57	56	57	57	=	+1	0	0	0	0	0	=	=	56	57	56	57	57	=	+1
		DR Dijon (ex-Bourgogne)	98	96	95	92	92	=	-6	46	46	48	52	52	=	+6	144	142	143	144	144	=	=
		DR Besançon (ex-Fr. C ^é)	92	89	90	89	88	-1	-4	156	156	157	155	154	-1	-2	248	245	247	244	242	-2	-6
		DR Centre-Val de Loire	108	105	101	99	97	-2	-11	55	63	65	65	65	=	+10	163	168	166	164	162	-2	-1
	Sous-total DI BFCCVL		354	347	342	337	334	-3	-20	257	265	270	272	271	-1	+14	611	612	612	609	605	-4	-6
	DI Bretagne - Pays-de-Loire (DI BPDL)	Services de la DI	73	72	67	65	64	-1	-9	0	0	0	0	0	=	=	73	72	67	65	64	-1	-9
		DR Pays-de-la-Loire	173	170	170	170	170	=	-3	116	115	117	117	119	+2	+3	289	285	287	287	289	+2	=
		DR Bretagne	117	113	103	103	103	=	-14	158	160	167	167	169	+2	+11	275	273	270	270	272	+2	-3
	Sous-total DI BPDL		363	355	340	338	337	-1	-26	274	275	284	284	288	+4	+14	637	630	624	622	625	+3	-12
	DI Grand Est (DIGE)	Services de la DI	222	205	194	187	178	-9	-44	3	3	3	3	3	=	=	225	208	197	190	181	-9	-44
		DR Nancy (ex-Lorraine)	102	100	99	100	99	-1	-3	244	243	242	242	238	-4	-6	346	343	341	342	337	-5	-9
		DR Reims (ex-Champ-Ard.)	98	97	96	97	95	-2	-3	113	113	116	116	115	-1	+2	211	210	212	213	210	-3	-1
		DR Mulhouse	115	115	115	115	115	=	=	181	180	178	175	172	-3	-9	296	295	293	290	287	-3	-9
		DR Strasbourg	95	95	88	88	87	-1	-8	88	88	88	88	87	-1	-1	183	183	176	176	174	-2	-9
	Sous-total DIGE		632	612	592	587	574	-13	-58	629	627	627	624	615	-9	-14	1 261	1 239	1 219	1 211	1 189	-22	-72
	DI Hauts-de-France (DI HdF)	Services de la DI	120	122	123	122	122	=	+2	5	5	5	6	6	=	+1	125	127	128	128	128	=	+3
		DR Lille	144	138	130	129	145	+16	+1	349	338	335	331	353	+22	+4	493	476	465	460	498	+38	+5
		DR Dunkerque	252	248	268	268	252	-16	=	595	593	622	617	586	-31	-9	847	841	890	885	838	-47	-9
		DR Amiens (ex-DR Picardie)	66	66	66	65	65	=	-1	91	90	90	96	103	+7	+12	157	156	156	161	168	+7	+11
	Sous-total DI HdF		582	574	587	584	584	=	+2	1 040	1 026	1 052	1 050	1 048	-2	+8	1 622	1 600	1 639	1 634	1 632	-2	+10
	DI Île-de-France (DI IdF)	Services de la DI	273	270	261	238	154	-84	-119	170	169	167	164	159	-5	-11	443	439	428	402	313	-89	-130
DR Paris		110	110	102	102	103	+1	-7	202	182	166	163	161	-2	-41	312	292	268	265	264	-1	-48	
DR Paris-Est		128	134	137	134	136	+2	+8	106	106	97	97	97	=	-9	234	240	234	231	233	+2	-1	
DR Paris-Ouest		133	136	140	137	135	-2	+2	85	87	87	87	87	=	+2	218	223	227	224	222	-2	+4	
Serv. S'-Pierre-et-Miquelon		14	14	14	14	14	=	=	15	15	15	15	15	=	=	29	29	29	29	29	=	=	
Sous-total DI IdF		658	664	654	625	542	-83	-116	578	559	532	526	519	-7	-59	1 236	1 223	1 186	1 151	1 061	-90	-175	
DI Normandie	Services de la DI	76	78	76	73	71	-2	-5	4	4	4	4	4	=	=	80	82	80	77	75	-2	-5	
	DR Rouen	111	108	104	106	105	-1	-6	65	65	69	70	71	+1	+6	176	173	173	176	176	=	=	
	DR Le Havre	266	260	265	258	256	-2	-10	98	98	98	107	111	+4	+13	363	358	363	365	367	+2	+4	
	DR Caen (ex-Basse-Norm.)	65	64	62	62	62	=	-3	107	107	115	115	116	+1	+9	172	171	177	177	178	+1	+6	
Sous-total DI Normandie		518	510	507	499	494	-5	-24	274	274	286	296	302	+6	+28	792	784	793	795	796	+1	+4	

Source : documents DG





Annexe n°2 : Effectifs de référence (ER = budgétés) 2020-2024 (selon PROJET initial 2024) !

L'hécatombe en 4 ans ! Depuis 2020, -426 postes selon la version projetée en 2024 (-316 selon la version corrigée) !

Directions interrégionales (DI)		Directions régionales (DR) / sites		AG/CO					SURV					Total AG/CO&SURV														
				Années				Évolution		Années				Évolution		Années				Évolution								
				2020	2021	2022	2023	2024 (projet)	1 an (2023-24)	4 ans (2020-24)	2020	2021	2022	2023	2024 (projet)	1 an (2023-24)	4 ans (2020-24)	2020	2021	2022	2023	2024 (projet)	1 an (2023-24)	4 ans (2020-24)				
Directions hexagonales (suite et fin)	DI Nouvelle-Aquitaine (DINA)	Services de la DI	191	196	194	195	195	=	+4	12	12	12	12	12	=	=	203	208	206	207	207	=	+4					
		DR Bordeaux	146	139	134	135	135	=	-11	121	123	125	124	124	=	+3	267	262	259	259	259	=	-8					
		DR Bayonne	61	62	60	60	60	=	-1	188	184	182	182	180	=	-2	249	246	242	242	240	=	-2					
		DR Poitiers	147	145	137	134	134	=	-13	103	103	106	103	103	=	=	250	248	243	237	237	=	-13					
		Sous-total DINA	545	542	525	524	524	=	-21	424	422	425	421	419	=	-2	969	964	950	945	943	=	-2					
	DI Occitanie	Services de la DI	70	73	69	71	70	-1	=	4	4	6	5	5	=	+1	74	77	75	76	75	=	+1					
		DR Montpellier	117	114	107	108	109	+1	-8	135	138	141	142	146	+4	+11	252	252	248	250	255	+5	+3					
		DR Perpignan	87	87	88	88	88	=	+1	242	241	238	240	242	+2	=	329	328	326	328	330	+2	+1					
		DR Toulouse (ex-Midi-Pyr.)	170	163	157	154	148	-6	-22	167	167	165	165	164	-1	-3	337	330	322	319	312	+3	-25					
	Sous-total DI Occitanie	444	437	421	421	415	=	-6	-29	548	550	550	552	557	=	+9	992	987	971	973	972	=	-1					
	DI Paris-Aéroports (DIPA)	Services de la DI	108	113	112	112	109	-3	+1	6	7	7	7	7	=	+1	114	120	119	119	116	-3	+2					
		DR Roissy Fret (DRF)	494	505	521	551	534	-17	+40	34	34	34	33	33	=	-1	528	539	555	584	567	-17	+39					
		DR Roissy Voyageurs (DRV)	41	40	40	40	40	=	-1	731	679	674	659	647	-12	-84	772	719	714	699	687	-12	-85					
		DR Orly (DRO)	63	62	60	60	56	-4	-7	170	170	171	167	166	-1	-4	233	232	231	227	222	=	-5					
		Sous-total DIPA	706	720	733	763	739	=	-24	+33	941	890	886	866	853	=	-13	-88	1 647	1 610	1 619	1 629	1 592	=	-37			
	DI Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse (DI PACA-Corse)	Services de la DI	97	96	88	110	107	-3	+10	12	9	8	8	7	-1	-5	109	105	96	118	114	-4	+5					
		DR Marseille	215	215	218	218	213	-5	-2	206	206	206	209	210	+1	+4	421	421	424	427	423	-4	+2					
		DR Aix-en-Provence	108	106	96	95	92	-3	-16	117	120	120	121	122	+1	+5	225	226	216	216	214	-2	-11					
		DR Corse	38	38	36	36	36	=	-2	78	74	74	73	73	=	-5	116	112	110	109	109	=	-7					
		DR Nice	80	71	63	63	63	=	-17	170	171	171	169	168	-1	-2	250	242	234	232	231	-1	-19					
Sous-total DI PACA-Corse	538	526	501	522	511	=	-11	-27	583	580	579	580	580	=	-3	1 121	1 106	1 080	1 102	1 091	=	-11						
Total directions hexagonales				6 035	5 976	5 882	5 875	5 680	=	-195	-355	6 221	6 143	6 167	6 146	6 118	=	-28	-103	12 256	12 119	12 049	12 021	11 798	=	-223		
Services à compétence nationale (SCN) & Budget opérationnel de programme de centrale (BOPC)	SCN	Directions informatiques	CID	172	176	175	175	172	-3	=	15	15	15	15	15	=	=	187	191	190	190	187	-3	=				
		DNSCE	210	212	211	211	212	+1	+2	18	18	16	16	16	=	-2	228	230	227	227	228	+1	=					
		DNGCD	151	79	77	84	96	+12	-55	743	815	814	810	800	-10	+57	894	894	891	894	896	+2	+2					
		DNRED	333	339	367	385	402	+17	+69	454	451	449	447	440	-7	-14	787	790	816	832	842	+10	+55					
		DNRFP	321	167	171	247	246	245	166	79	-1	-76	-1	-75	188	78	110	162	77	85	161	159	161	76	85	+2	-27	
	Sous-total SCN (hors SEJF)	1 187	1 056	1 077	1 101	1 127	=	+26	-60	1 418	1 461	1 455	1 447	1 432	=	-15	+14	2 605	2 517	2 532	2 548	2 559	+11	-46				
	BOPC « historique »	SCN	SEJF (ex-SNDJ)	39	39	39	40	39	-1	=	231	231	232	238	246	+8	+15	270	270	271	278	285	+7	+15				
		SCR	TGD (à partir de 2024)	-	-	-	-	122	+122	+122	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	122	+122	+122					
		SAMIA	5	5	6	6	6	=	+1	0	0	0	0	0	=	=	5	5	6	6	6	=	+1					
		SARC	62	62	53	54	57	+3	-5	0	0	0	0	0	=	=	62	62	53	54	57	+3	-5					
ANDV (ex-UIP)		0	0	0	-	-	-	-	23	23	23	-	-	-	-23	-23	23	23	23	-	-	-	-23					
Renforts*	Agents « Paris-spécial » (hypothèse clé répartition 0,8 ETP)	917	875	862	856	675	157	(0,8x197)	-24	-85	32	22	47	71	4	94	+27	+66	949	897	1 180	676	679	+3	-19			
Sous-total BOPC « historique »	1 023	981	960	956	1 056	=	+100	+33	286	276	302	309	344	=	+35	+58	1 309	1 257	1 262	1 265	1 400	+135	+91					
Total DGDDI, services « historiques »				8 889	8 655	8 555	8 558	8 488	=	-70	-401	8 494	8 450	8 497	8 483	8 469	=	-14	-25	17 383	17 105	17 052	17 041	16 957	=	-84		
Ajouts 2024 !?!	BOPC additionnel (« aménagements » 2024)	Renforts*	Agents « Paris-spécial » (hypothèse clé répartition 0,2 ETP)	-	-	-	40	40	(0,2x197)	=	+40	-	-	-	23	23	(0,2x117)	=	+23	-	-	-	63	63	(0,2x314)	(0,2x314)	=	+63
		MAD hors Douane	-	-	-	-	47	47	23	=	+47	-	-	-	0	0	=	=	-	-	-	-	47	47	23	23	=	+47
		Réseau étranger	-	-	-	-	103	103	23	=	+23	-	-	-	0	0	=	=	-	-	-	-	103	103	23	23	=	+23
		Masse	-	-	-	-	17	17	17	=	+17	-	-	-	0	0	=	=	-	-	-	-	17	17	17	17	=	+17
		Syndicats	-	-	-	-	16	16	16	=	+16	-	-	-	0	0	=	=	-	-	-	-	16	16	16	16	=	+16
Sous-total BOPC additionnel	-	-	-	-	143	143	=	+143	-	-	-	0	0	=	=	-	-	-	-	-	-	166	166	=	+166			
Total DGDDI, avec ajouts services 2024				-	-	-	8 701	8 631	=	-70	-258	-	-	-	8 506	8 492	=	-14	-2	-	-	-	17 207	17 123	=	-84		

* données globales communiquées pour la 1^{ère} fois (Paris-spécial, autres) ou recommandées (DNRFP) en 2024 ; sources : documents DG



Annexe n°3 :

Lexique



Annexe 3 : Lexique

Sigle / Abréviation	Signification
ACP2	Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe, grade de catégorie C
BDS	Base de données sociales
BOP	Budget opérationnel de programme
BSE	Brigade de surveillance extérieure
BSI	Brigade de surveillance intérieure
Bur.	Bureau
CA	Congé annuel
CAP	Commission administrative paritaire (le sigle CAP se prononce « s'est happé »)
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens
CGC	Confédération générale des cadres
CGF	Centre de gestion financière
CGT	Confédération générale du travail
CSA	Comité social d'administration (anciennement Comité technique – CT).
CSAR	Comité social d'administration de Réseau (anciennement Comité technique de Réseau – CTR). Comité de l'ensemble des services de la DGDDI. Le sigle CSAR peut se prononcer « César » ou « Czar » (à la russe) pour souligner un certain caractère césariste de l'instance.
CDG	Charles de Gaulle
CID	Centre informatique douanier
CODT	Centre opérationnel douanier terrestre
CSD	Chef de service de la Douane
CSDS	Chef de service de la Douane en Surveillance
CSDSA	Chef de service de la Douane en Surveillance adjoint
DG	Direction générale, anciennement à Paris 7 (rues du Bac/de l'Université), depuis 2008 à Montreuil (93, arrondissement de Bobigny)
DGDDI	Direction générale des Douanes et Droits indirects
DGFIP	Direction générale des Finances publiques
DI	Direction interrégionale
DIPA	Direction interrégionale de Paris-Aéroports
DNGCD	Direction nationale Garde-côtes des Douanes
DNRED	Direction nationale du Renseignement et des Enquêtes douanières, SCN dont le siège anciennement rue de Rivoli puis rue de Charonne à Paris, est désormais à Ivry (94).
DNRFP	Direction nationale du Recrutement et de la Formation professionnelle
DNSCE	Direction nationale des Statistiques du Commerce extérieur
DR	Direction régionale
ENDLR	Ecole nationale des Douanes de La Rochelle
ER	Effectif de référence (= effectif budgété)
ETP	Equivalent temps plein
FP	Formation professionnelle
GT	Groupe de travail
HdF	Hauts-de-France
IdF	Île-de-France
JO / JOP 2024	Jeux olympiques / Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024
MAD	Mise à disposition
MAJ	Mis(e) à jour
NC	Non communiqué
OM	Outre-mer
OPCO-AG (AGCO)	Branche Opérations commerciales et Administration générale de la DGDDI
OS	Organisation syndicale
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PPF	Point de passage frontalier
PV	Procès-verbal
RH	Ressources humaines et relations sociales
RSU	Rapport social unique
SAMIA	Service des autorisations des mouvements internationaux d'armes
SARC	Service d'analyse de risque et de ciblage
SCN	Service à compétence nationale
SEJF	Service d'enquêtes judiciaires des Finances
SI	Système d'information
STCW	Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (NFDV). Le sigle STCW est issu de l'anglais International Convention on Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers
SU / SURV	Branche Surveillance de la DGDDI
T2AC	Projet de fusion entre la BSE du Terminal 2A et la BSE du Terminal 2C
TGD	Trésorerie générale des Douanes
TMF	Transfert/abandon des missions fiscales de la DGDDI vers la DGFIP
TSI / TSII	Technicien des systèmes d'information / interrégional
UNSA	Union nationale des syndicats autonomes
USD-FO	Union Syndicale des Douanes – Force Ouvrière (composée du Syndicat National des Cadres des Douanes [SNCD] et du syndicat Force Ouvrière [FO])



Participent pour la délégation SOLIDAIRES Douanes : Yannick Devergnas et Fabien Milin (titulaires), Florence Godot (suppléante), Nordine Bouras, Caroline Cammal, Jean-Louis Coquin et François Schallebaum (experts).

**Effectifs, JO, refonte SURV, évolution TSI :
Moyens, RECONNAISSANCE ?**

Circulez, y a rien à voir !



*En faisant courir de la sorte les personnels,
la « haute » administration voit la vie en rose ?*

Solidaires

DOUANES

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : <http://solidaires-douanes.org>
courriel : contact@solidaires-douanes.org
adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !